PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PACTE DES SOLIDARITÉS
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

Webinaire POS[1]

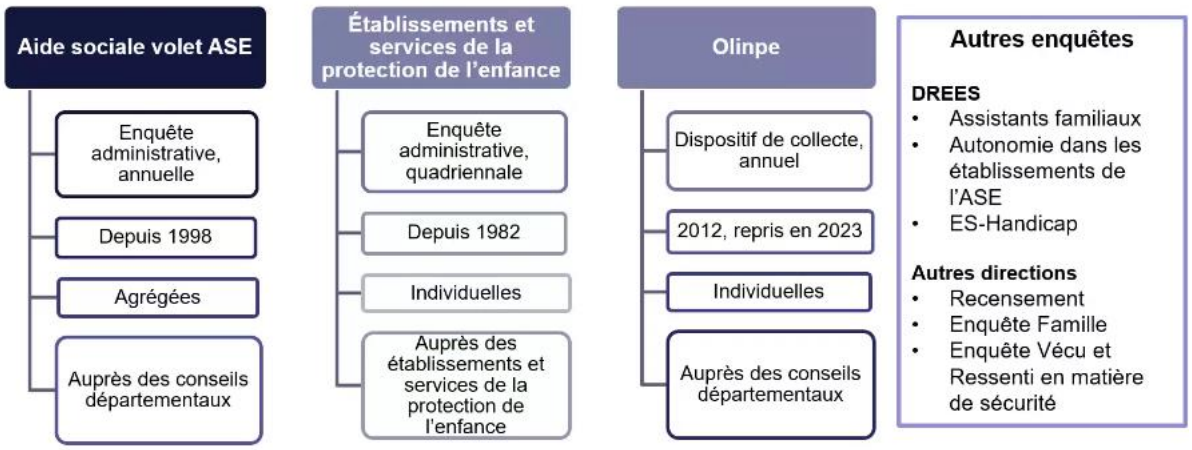
Observation sociale de la protection de l'enfance : mieux connaître les publics pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Animatrice : Hélène Lecomte

1. Dispositif Olinpe

Intervenantes : Klara Vinceneux et Marie Castagné, DREES (statistiques publiques santé et solidarités)

Plusieurs enquêtes de recueil de données sur l'ASE :



OLINPE pour : Observation Longitudinale Individuelle Nationale Protection de l'Enfance

Ce qui est mesuré :

[1] Plateforme Observation Sociale : objectif de partage de connaissance entre acteurs sociaux (porté par la DREETS)

Aide sociale volet ASE		
Nombre de bénéficiaires, sexe, âge	Répartition des mesures d'ASE	Origine de la prise en charge

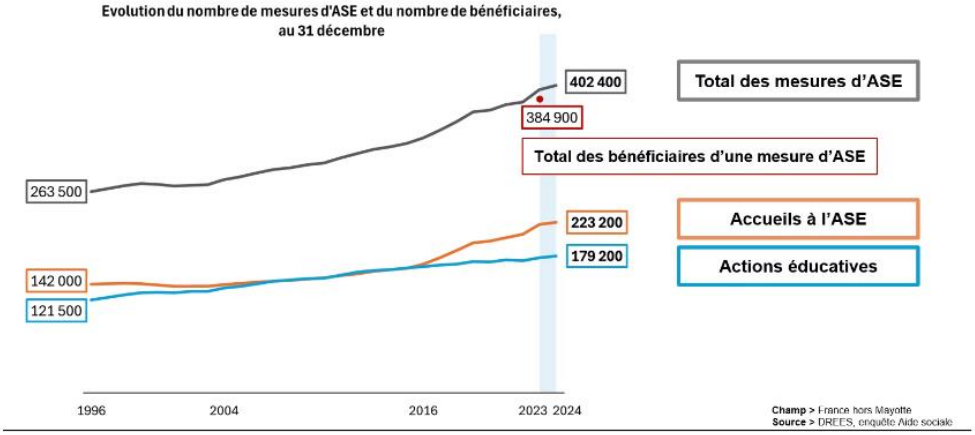
Établissements et services PE		
Nombre d'enfants accueillis et sortants	Offre d'accueil	Profil du personnel

+	Source de référence
	Fiable
	Stable
-	En stock au 31/12
	Champ partiel
	Problématiques non couvertes

Pour compléter : dispositif Olimpe

Données récentes :

402 400 mesures fin 2024 : un chiffre en légère hausse (+1%)



➔ Hausse car : hausse de MNA (mineurs non accompagnés), situations de négligences (non reportées avant)

La prise en charge des enfants en situation de handicap par l'ASE

- Selon ES-Handicap 2022, **26 000 jeunes accompagnés par les structures médico-sociales pour enfants ou adolescents bénéficient d'une mesure d'ASE fin 2022**
  - **15 %** de l'ensemble des jeunes handicapés accompagnés par ces structures
- **Les bénéficiaires de l'ASE parmi ces jeunes sont plus souvent atteints de troubles du psychisme, du comportement ou de la communication**
- **15 %** des jeunes accueillis en établissements de l'ASE bénéficient d'une reconnaissance administrative du handicap fin 2021 (ES-PE 2021)
- **23 %** des enfants accueillis chez une assistante familiale en 2021 bénéficient d'une reconnaissance administrative du handicap (enquête sur les assistants familiaux en 2021)

Dispositif Olinpe : informations sur parcours, cadre de vie, situation de danger qui a déclenché la mise à l'abri.

Moins de 10 départements remontaient ces données avant la reprise par la DREES : dispositif méconnu malgré l'obligation légale de la transmission de ces données.

Objectif en 2023 à la reprise : rationnaliser, créer du lien (contacter les départements, collaborer), accompagner (répondre aux questions des CD, alléger leur charge), rendre les données utiles.

Pour cela :

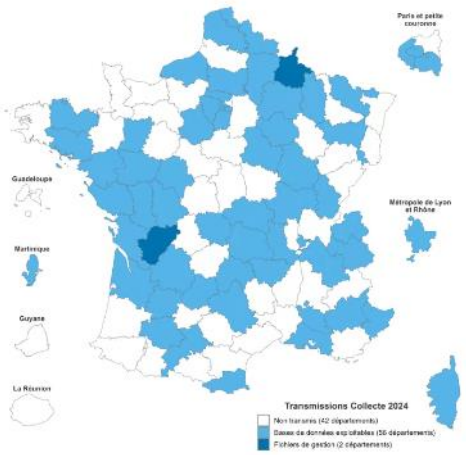
Travaux engagés depuis la reprise en 2023

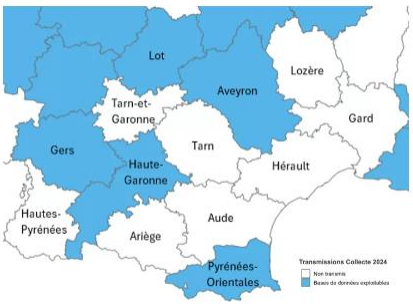
- L'enquête « Pour mieux vous connaître »
- Des ateliers de travail pour collaborer avec les CD (entre 30 et 150 participants en fonction des thématiques)
- Des comités utilisateurs pérennes pour aider les collectivités à travailler avec leurs éditeurs de logiciel
- Un espace collaboratif à destination des collectivités
- Un outil de datavisualisation
- Un projet de tutorat entre collectivités

Points retenus dans les espaces collaboratifs pour des bonnes pratiques :

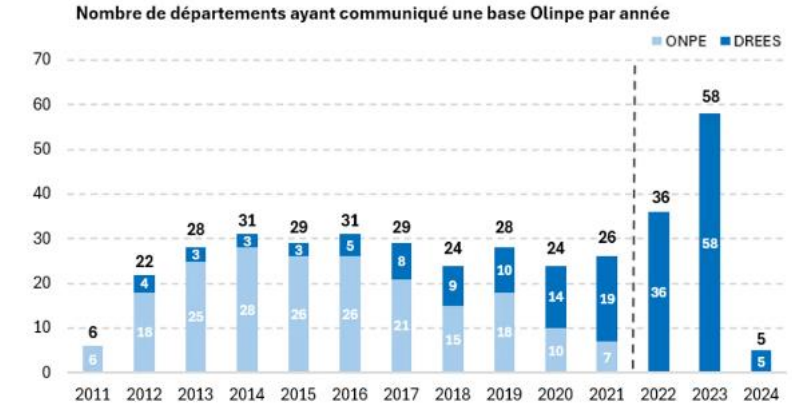


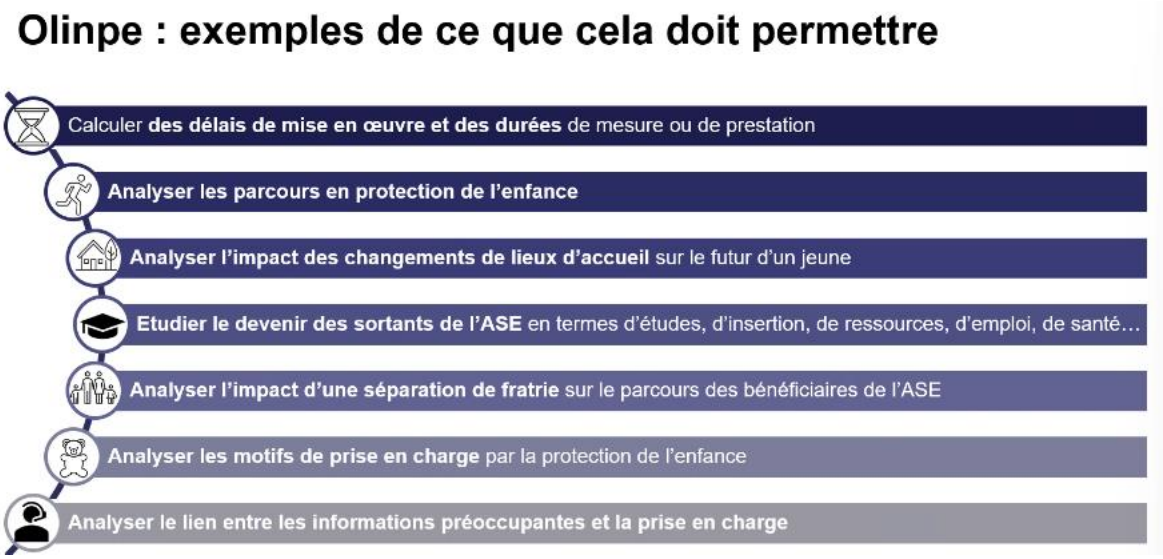
Bilan de collecte 2024 sur les données 2023 et antérieurs





Départements ayant communiqué une base Olinpe par année : évolution lors de la reprise par la DREES





<u>Nouvel outil Dat-ASE :</u> visualisation nationale sur l'ASE bientôt mis à disposition (gratuitement).

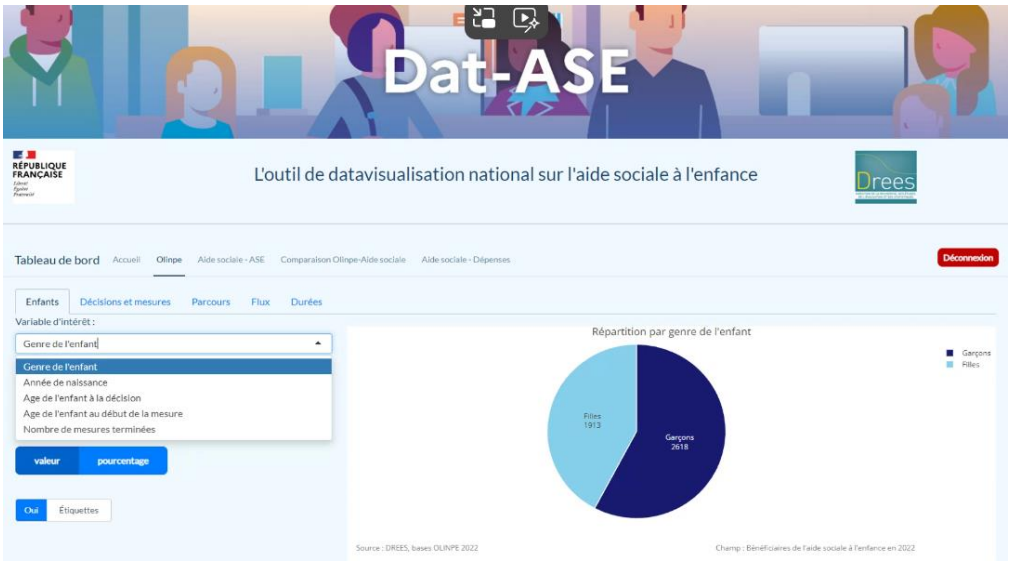
Plusieurs volets sont proposés (différentes enquêtes) :

- Les données Olinpe ne seront disponibles que pour CD ;
- Les autres données sont publiques et seront donc accessibles à tous (possibilité d'exporter les graphiques, etc.)

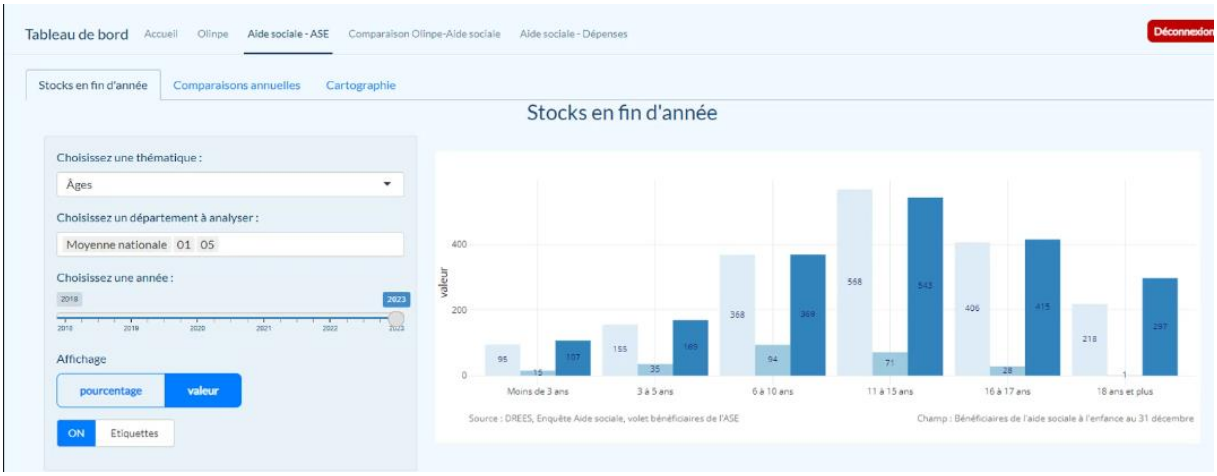
Des cartographies sont aussi proposées.

Aperçu de l'outil :

-



.



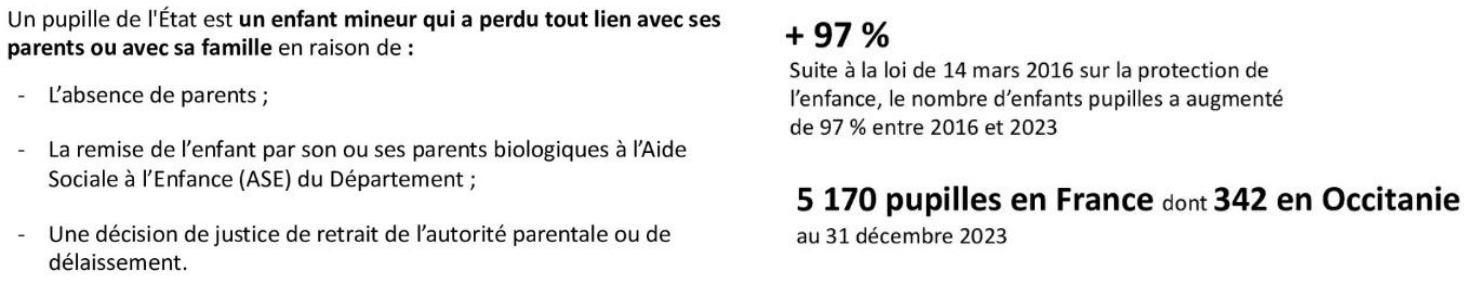
Date prévisionnelle de l'ouverture :

- Pour les CD, l'outil sera ouvert dans les semaines à venir

- Pour le public : besoin de fiabiliser avant de publier, travail avec les CD pour ce faire (58 départements sont dans le dispositif) → sous réserve de la qualité des données, ouverture au plus tôt 2027-2028

2. Un bilan pour mettre en lumière les pupilles de l'Etat en Occitanie

Intervenantes : Elika Athari et Sandra Atgé, DREETS Occitanie



*Absence de parents = « né sous X » ou orphelin de père et mère sans tutelle familiale

Augmentation depuis loi de 2016 :

- Plus aisé pour la justice de prendre décision de « délaissement parental » → PEC et construction projet de vie pour l'enfant plus adaptés à sa situation
- Mise en place des CESSEC dans les départements depuis la loi de 2016 a également contribuée à l'augmentation du repérage des situations relevant d'un délaissement.

Les pupilles de l'Etat sont sous la charge de :

- Préfet de département : tuteur de pupille (autorité parentale) → délégation DDETS
- Assisté par le Conseil de familles des pupilles de l'Etat (CFPE)
- ASE : service d'accueil (service gardien)

Enjeu de connaissance des pupilles :

- **Rédaction d'un bilan annuel** des CDPE et transmissions des données au Préfet, au président du CD et à la DGCS (Art. R224-11 du CASF)
- Identifier les profils des pupilles et leurs évolutions pour : mieux cerner leurs besoins, construire une réponse adaptée

Jusqu'en 2024, bilans + ou – rédigés, de manière assez disparate : **démarche régionale pour mieux rédiger les bilans** et pouvoir s'en servir :

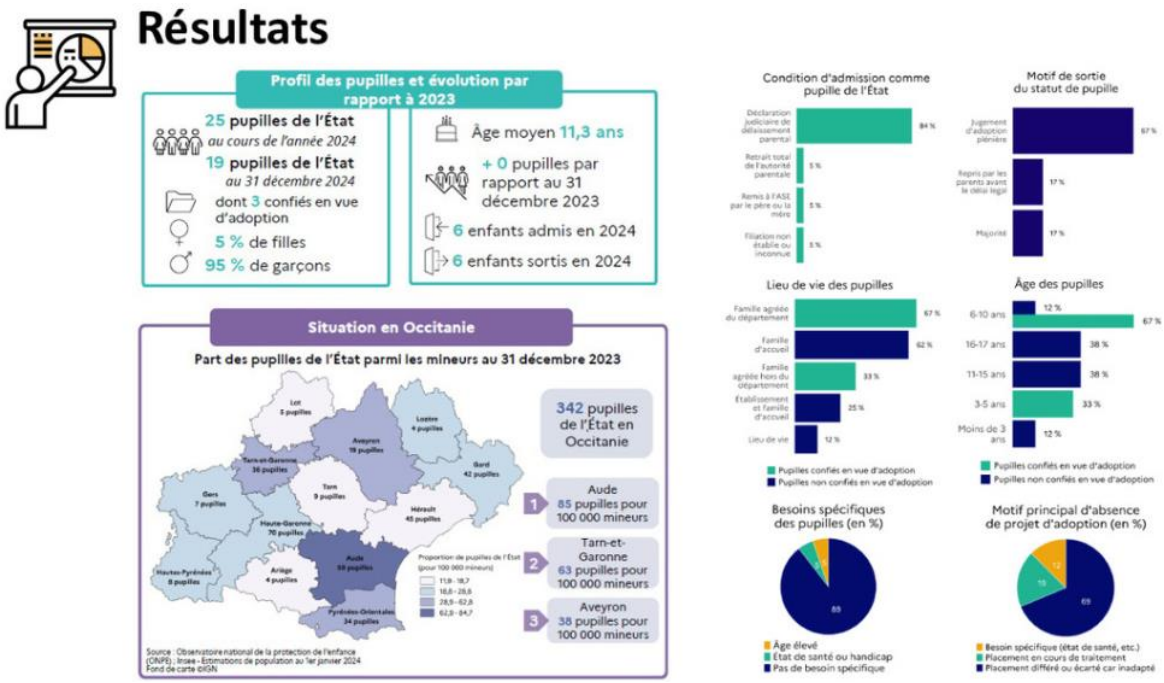
- Mise en place d'un **groupe de travail régional** des tuteurs animé par la DREETS
- Élaboration de **bilans départementaux** sur la base d'une trame régionale
- Lancement d'une démarche de travail collectif, partagé et pérenne autour des thématiques enfances pour **harmoniser les réponses**

*sur le bilan : concerne toutes les personnes qui ont eu le statut de pupilles de l'Etat au cours de l'année.

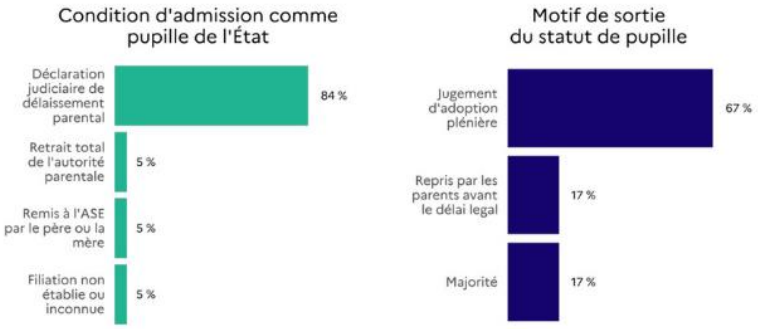
<u>Enquête sur la situation des pupilles utilisée pour le bilan :</u>

- Enquête annuelle
- Confiée à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) depuis 2006
- Collecte auprès des services déconcentrés (DDETS-PP) et des services départementaux de l'ASE
- Renseigne sur les conseils de famille et sur le profil des pupilles

Exemple du bilan de l'Aveyron :

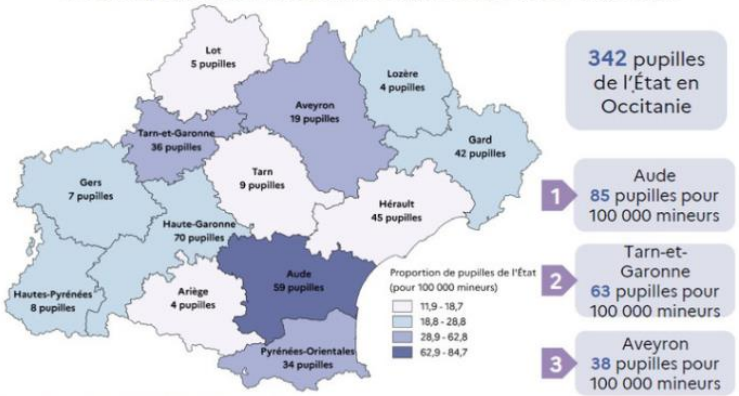


Des admissions après décision judiciaire plus fréquentes qu'avant



Dans l'Aude, 85 pupilles pour 100 000 mineurs

Part des pupilles de l'État parmi les mineurs au 31 décembre 2023



Source : Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) ; Insee - Estimations de population au 1er janvier 2024
Fond de carte ©IGN

3. <u>Dispositif Intervalle</u>

<u>Intervenantes</u> : Christelle Jegou, CD du Gard (Direction Enfance Petite Enfance, DEPE), et Laura Doménèque, Dispositif Intervalle (Association Cigalière)

➔ Dispositif à destination des enfants ASE + handicap

<u>Contexte :</u>

- Près de 4000 enfants et jeunes majeurs accompagnés par ASE du Gard,
- dont 2600 meure judiciaire ou administrative de placement,
- 35% disposent d'une notification MDPH

⇨ Augmentation constante du nombre d'enfants relevant du champ du handicap et manque de structures IME adaptées

⇨ Mise en difficulté du parcours des enfants et d'un accompagnement adapté à leurs besoins particuliers, besoin de limiter les ruptures de parcours

Diagnostic partagé : coopération ARS Occitanie – CD Gard

- ➔ Proposition de projet portée par Cigalières
- ➔ Travail tripartite ARS, CD, Cigalières autour du projet et des besoins repérés
- ➔ Lancement du dispositif intervalle en décembre 2022
- ➔ Suivi en collaboration : regards croisés pour réponse adaptée

Idée d'approche pluridisciplinaire, montée en compétences des professionnels, meilleur repérage des besoins et des difficultés des enfants, en travaillant ensemble.

Dispositif financé entièrement par l'ARS.

Intervalle : maison du répit

- ➔ Témoignages enfants : « maison du bonheur » ; « maison des vacances »
- ➔ Equipe dédiée au projet à temps partiel : travail week-end + vacances

[Droit international enfants : droit de s'amuser, jouer → besoin fondamental]

- ⇨ Répit : temps d'accueil professionnel, « parenthèse », centré sur l'enfant, qui permet repos aux assistants familiaux
- ⇨ Accueil d'enfants à double vulnérabilité : handicap + ASE (Gard)
- ⇨ Orientation IME ou SESSAD
- ⇨ Entre 6 et 17 ans
- ⇨ Ouvert 123 jours par an, 2 week-ends par mois

Moyenne de 49 jours de répit proposés par enfant chaque année.



Pourquoi envisager le répit :

- Situation de rupture avec famille d'accueil (relation qui se dégrade)

- Est enfermé dans un mode relationnel dysfonctionnant
- A déjà connu de multiples ruptures de parcours
- Est en difficultés également sur l'IME / école

⇨ Eviter une nouvelle discontinuité dans le parcours de l'enfant, apaiser les tensions avec la famille d'accueil, nouvelle alliance éducative

⇨ Offrir à l'enfant un cadre tiers sécurisant, avec moins d'enjeu affectif que famille d'accueil : développement émotionnel

<u>Côté famille d'accueil :</u> épuisement, fatigue émotionnelle, relation bloquée ou tendue avec l'enfant, sentiment d'impuissance, méconnaissance des besoins spécifiques de l'enfant, impact important sur vie privée et sociale

➔ Permet de prendre du recul, d'offrir un soutien de proximité, retrouver un équilibre

<u>Missions :</u>

- Proposer et organiser séjours de répit
- Travail d'anticipation avant l'arrivée
- Bilans pour chaque personne accompagnée

⇨ Agir sur le lien : remettre du sens dans les comportements, soutenir les accueillants (visites à domicile, etc.)



Réflex équipe : inclusion de la famille d'accueil dans l'équipe pour réfléchir ensemble à des solutions